

Paris, le 4 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

AUTORISATION DE SURVOL DE PARIS PAR UN AVION BIMOTEUR

Dans le cadre de la réalisation d'un projet de couverture cartographique, une société spécialisée dans l'acquisition de prises de vues aériennes a reçu l'accord de la préfecture de Police pour survoler la ville de Paris avec un avion bimoteur à une altitude de 3700 pieds.

Cette autorisation de survol est valable quotidiennement jusqu'au 31 décembre 2019, entre 8 heures et 17 heures, à l'exception des mercredis matins, samedis, dimanches et jours fériés.

Cet agrément a été donné à titre exceptionnel sous réserve de la stricte observation de prescriptions dont le non-respect entrainera son annulation.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité